OBJET DU MARCHE :
Signalisation horizontale

DOSSIER DE CONSULTATION

Marché de services
en procédure adaptée
en application des articles R 2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique

1 Acheteur

1.1 Pouvoir adjudicateur qui passe de marché

Commune de Loctudy,place des anciens combattants,BP2, 29750 LOCTUDY
Téléphone : 02 98 87 40 02, Télécopie : 02 98 87 96 77, Courriel : mairie.loctudy@orange.fr

1.2 Nom, prénom, qualité du signataire du marché

Madame Christine ZAMUNER, Maire de Loctudye

1.3 Comptable assignataire

Monsieur le Trésorier, 12A rue Le Bastard, 29121 PONT L'ABBE CEDEX, Téléphone : 02 98 87 00 94

2 Consultation

2.1 Conditions de participation

Les candidats peuvent produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer leur candidature et leur offre (capacité économique, financière et technique références par exemple).

2.2 Examen des offres et négociation

Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées, les offres inappropriées au sens des articles L 2152-1 à L2152-4 et R 2152-1 et R 2152-2 du code de la commande publique seront éliminées.

A la suite de cet examen la personne responsable du marché pourra engager les négociations.

Au terme de ces négociations les offres seront classées conformément aux critères pondérés définis ci-après.

2.3 Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

prix des prestations	70%
valeur technique appréciée au regard des mesures prises pour la gestion des déchets	30%

2.4 Renseignements

Mairie de Loctudy : **Agent à contacter : M. Loïc FORTUN**

2.5 Retrait des dossiers

Mairie de Loctudy
place des Anciens Combattants,
29750 LOCTUDY,

Téléphone : 02-98-87-40-02
Télécopieur : 02-98-87-96-77
Courriel : mairie.loctudy@orange.fr

2.6 Date limite de réception des offres

mardi 15 février 2021 à 12 heures

2.6.1 Délai minimum de validité des offres

90 jours à compter de la date limite de réception des offres

2.6.2 Présentation des offres

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés, l'unité monétaire utilisée sera l'euro.

Les offres contenant les pièces suivantes :

- Dossier de consultation (complété, daté et signé par le candidat)
- Le bordereau de prix
- Détail estimatif servant de base à l'attribution du marché
- Mémoire technique permettant l'évaluation de la valeur technique appréciée au regard de la gestion des déchets
- Les candidats peuvent en outre produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer leur offre (références par exemple)

Le candidat retenu devra produire une copie de l'état annuel des certificats reçus : NOTI2.

2.6.3 Transmission des offres

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches.megalisbretagne.org

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. .Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Non renseigné

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

A défaut les offres peuvent être transmises par courriel à l'adresse : mairie@loctudy.fr

3 Clauses Administratives Particulières

3.1 Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- Le présent dossier de consultation
- Le bordereau des prix
- Le détail estimatif servant de base à l'attribution du marché
- Le mémoire technique
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux

3.2 Objet

Le présent marché est passé sous la forme d'un marché public de service. Il a pour objet la signalisation horizontale.

Il est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, en application du code de la commande publique, avec un **maximum de 22 000 € HT par an.**

Le marché est passé pour 1 an et reconductible 3 fois par période d'un an.

Les variantes seront prises en comptes.

La commune se réserve le droit de commander des prestations de même nature à d'autres fournisseurs en tant que de besoin.

3.3 Délai d'exécution

La notification du marché vaut ordre de service de démarrage du contrat.

Le marché est reconductible selon la périodicité suivante :

Période ferme : un an à partir de la date de notification du marché
Reconduction n°1 : un an
Reconduction n°2 : un an
Reconduction n°3 : un an

La commune de Loctudy se prononce au moins 30 jours avant la fin de la période en cas de non reconduction de celui-ci.

3.4 Clauses de financement et de sûreté

Il n'est pas prévu une retenue de garantie.

Avance: les dispositions du code de la commande publique sont seules applicables.

3.5 Prix et règlement du marché

3.5.1 Prix du marché

3.5.1.1 Caractéristiques des prix pratiqués

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

3.5.1.2 Variations dans les prix

Les prix sont fermes la première année et révisables suivant les modalités suivantes.

Ils seront révisables chaque année au 1er janvier de chaque année selon la législation en vigueur et la formule suivante :

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de fevrier 2022.

Ce mois est appelé « mois zéro » (m0)

$P = P0 \times (0.15 + 0.85 \times (TSH_n/TSH_0)$

P = Prix révisé

P0 = Prix d'origine du contrat

TSH_0 : indice travaux de signaliation horizontale, valeur de l'index de référence prise au mois d'établissement des prix (février 2022)

TSH_n :indice travaux de signaliation horizontale, valeur de l'index de référence du dernier indice connu le mois de renouvellement de la prestation

3.5.2 Modalités de règlement

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées par virement d'acomptes mensuels et du solde sur présentation de demande de paiement portant l'objet du marché.

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant le taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA

Le délai global de paiement des acomptes et du solde ou des factures est fixé à 30 jours.

Les demandes d'acomptes mensuel et de décompte final pourront être présentées sur simple facture. La dernière facture vaudra décompte général et solde. En cas de décalage entre la date de réalisation des travaux et la date de la facture, la date de réalisation des travaux devra figurer sur la facture.

3.6 Pénalités de retard

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

3.7 Résiliation du marché

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

3.8 Réception

Les dispositions du CCAG sont applicables. Toutefois, si Le titulaire n'avise pas, par écrit, de la date à laquelle il estime que les travaux ont été achevés ou le seront ou si le maître d'œuvre ou d'ouvrage ne procède pas aux opérations préalables à la réception dans les deux mois suivant la dernière situation, la réception sera considérée comme tacitement acceptée par tous avec une date d'achèvement des travaux correspondant à la date de fin contractuelle du marché

3.9 Garantie

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

3.10 Dispositions générales

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatifs à la protection de la main-d'œuvre et aux conditions de travail :

- Responsabilité :

D'une façon générale, le titulaire assume les risques et responsabilités découlant des lois, règlement et normes en vigueur.

A ce titre, le titulaire répond notamment des responsabilités et garanties résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 et 1792-2 du code civil.

- Assurance de responsabilité civile.

Les titulaires et leurs sous-traitants éventuels, doivent être garantis par une police destinée à couvrir leur responsabilité civile en cas de préjudices causés à des tiers, y compris le maître de l'ouvrage, à la suite de tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutif, du fait de l'opération en cours de réalisation ou après sa réception.

En cas de travaux sur existant, ces garanties doivent être étendues aux dommages causés aux parties anciennes du fait de l'opération.

Les titulaires doivent fournir une attestation avant la notification du marché, émanant de leur compagnie d'assurance ainsi que les attestations de leurs sous-traitants, répondant aux mêmes conditions de garanties. Ils doivent adresser ces attestations au maître d'ouvrage au cours du premier trimestre de chaque année, pendant toute la durée de leur mission. Sur simple demande du maître d'ouvrage, les titulaires doivent justifier à tout moment du paiement de leurs primes ainsi que de celles de leurs sous-traitants.

- Mesures d'ordre social :

Application de la réglementation du travail, le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatives à la protection de la main-d'œuvre et aux conditions de travail.

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire doit remettre à la personne publique, une attestation sur l'honneur indiquant s'il a ou non l'interdiction de faire appel, pour l'exécution du marché, à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seraient autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

3.11 Dérogations au C.C.A.G. travaux

L'article 3.5.2 déroge à l'article 12 du CCAG travaux.

L'article 3.8 déroge à l'article 41 du CCAG travaux.

4 Engagement du candidat

4.1 Identification du candidat (le cas échéant en tant que membre du groupement)

Nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel (en cas de groupement identifier le mandataire du groupement et annexer un imprimé DC1), les adresses de son établissement et de son siège social, téléphone, télécopie et son numéro SIRET,

Nom ou dénomination de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation et adresse, téléphone, télécopie, courriel

Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la société :

4.2 Engagement du candidat

4.2.1 Offres

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, ou de l'accord-cadre et conformément à leurs clauses et stipulations,

☐ le signataire ☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

☐ engage, la société désignée ci-dessus sur la base de son offre

☐ L'ensemble des membres du groupements s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués au présent dossier de consultation :

- Montant servant de base à l'attribution de l'accord cadre à bons de commande avec un maximum de commandes d**e 22 000 € HT** par an :

Montant hors TVA	
Taux de la TVA	
Montant TTC	

Montant (TTC) en lettres :

4.2.2 Compte(s) à créditer - Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

4.2.3 Durée de validité de l'offre

Le présent engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée au paragraphe 2.6.1.

4.3 Déclarations/ Attestations sur l'honneur

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application des articles 50,51 et 52 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;
b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

4.4 Signature de l'offre par le candidat

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate ou du mandataire habilité à représenter l'ensemble des entreprises membres du groupements, ou de chacun des membres du groupement.

A , le

Signature(s) (Nom, prénoms et qualité)

5 Décision de l'acheteur

La présente offre est acceptée pour un montant maximum annuel de 22 000€ HT

A …… , le ……
Signature (l'acheteur)